



Communiqué de presse - Septembre 2025

HARLAY AVOCATS INTERVIENT COMME CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ DEFAC TO DANS LE CADRE D'UNE LEVÉE DE FONDS D'UN MONTANT DE 16 MILLIONS D'EUROS.

Defacto, fintech parisienne spécialisée dans le financement court terme des PME, réalise une levée de fonds de 16 millions d'euros afin d'accélérer son déploiement européen, et ouvrir sa plateforme aux banques, factors et assureurs crédit.

Fondée en 2021 par Jordane Giuly, Morgan O'Hana et Marc-Henri Gires, Defacto a déjà financé plus d'un milliard d'euros auprès de 17.000 PME européennes grâce à une infrastructure de crédit entièrement repensée et alimentée par l'intelligence artificielle. Sa technologie permet un octroi de financement en moins de 30 secondes, répondant ainsi à un déficit majeur d'accès au crédit à court terme pour les PME.

Dans un contexte de généralisation du recours à l'intelligence artificielle, Defacto exploite des grands modèles de langages (LLM), notamment pour catégoriser les transactions, extraire les données clients et fiabiliser l'analyse crédit permettant de favoriser la conformité au futur AI Act européen.

Cette levée de fonds de 16 millions d'euros a été réalisée auprès de La Maison Partners et de Blast Club, aux côtés des investisseurs historiques Northzone, Citi Ventures, Headline et Global Founders Capital, qui ont renouvelé leur confiance. Cette levée financera l'intégration de nouveaux partenaires, notamment plusieurs plateformes agréées de facturation électronique.

La fintech a pour ambition d'atteindre la rentabilité courant 2026. Elle dispose par ailleurs, d'une enveloppe de 300 millions d'euros pour financer ses prêts, soutenue par Citibank et Viola Crédit.

Thibault Chareton (associé), **Charlotte Striffler** (senior counsel) et **Diane Dewé** (collaboratrice) ont conseillé la société Defacto dans le cadre de cette levée de fonds.

HOGAN LOVELLS (Hélène Parent, Gautier Valdiguié et Romane Da Cunha) et **D'ALVERNY** (Guillaume Schmitt et Emma Pasquier) ont conseillé une partie des investisseurs.

Pour plus d'informations, veuillez contacter Thibault Chareton :
(tchareton@harlaylaw.com)

A PROPOS DE HARLAY AVOCATS : Harlay Avocats est un cabinet d'avocats d'affaires indépendant à dimension internationale, basé à Paris. Cabinet français indépendant, fondé en 1988, Harlay Avocats s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire d'avocats permettant d'accompagner les clients tant en France qu'à l'étranger dans la plupart de leurs besoins en droit des affaires (opérations courantes et exceptionnelles). L'équipe corporate de Harlay Avocats dirigée par Marie-Laure de Cordovez, Olivier Cognard, Thibault Chareton et Salim Bencheikh intervient tout particulièrement en Private Equity, Droit Boursier et Fusions-Acquisitions.